

SYNTHESE Des 1^{ère} Rencontres de la Médiation en Lorraine 22 Octobre 2010 Arsenal METZ

« A l'issue de ces premières rencontres de la Médiation, je peux vous faire un aveu : je suis venue très sceptique et je pensais ne rester qu'une heure au plus. Je suis arrivée à 9h30, il est 17h30 et je suis encore présente. Vous m'avez fait découvrir concrètement ce qu'est la Médiation, ce qu'elle représente dans le monde judiciaire et en entreprise. Je repars convaincue et enthousiaste et vous assure de mon soutien pour le développement de cette activité ». Tels sont les propos de Madame le Bâtonnier **Viviane SCHMITZBERGER**, Avocat au Barreau de METZ, en conclusion de ce séminaire. « On ne pouvait pas me faire un plus beau témoignage à cette journée » **Monsieur [Christian BOS](#)**, Organisateur de cet événement qui a eu lieu dans les lieux prestigieux de l'ARSENAL de METZ

Monsieur [Franck MOREL](#), Conseiller auprès du Ministre du travail, retenu à Paris en raison des manifestations sur les retraites, a adressé un courrier par lequel il souligne « ...La place de la médiation dans notre société doit être essentielle. Cette médiation concerne autant les procédures judiciaires que le monde de l'entreprise ou les relations entre l'administration et ses usagers ...par ailleurs, le recours à la médiation est également prévu dans un certain nombre de cas par les textes légaux : service minimum dans les transports, harcèlement etc...le ministère du Travail s'engage aussi résolument dans l'appui au dialogue social, pour renouer des liens parfois distendus au fil du temps...Le recours aux techniques de la médiation existe également en matière judiciaire. Mais, en la matière, les choses doivent évoluer. Vous le savez, en effet la phase préalable obligatoire de conciliation devant les conseils de prud'hommes connaît une désaffection persistante avec à peine 10% des affaires traitées par ce biais...Au total, je crois qu'il est indispensable aujourd'hui de dresser un bilan des différentes formes de médiation mises en œuvre dans le domaine du travail. Votre expérience de la médiation apportera une contribution intéressante et, j'en suis certain, particulièrement pertinente à ce bilan... »

L'assemblée, qui regroupait plus de 75 personnes malgré les grèves, a ensuite pu écouter **Monsieur [Jean-François COPE](#)** qui a soutenu à distance ce colloque en adressant un plaidoyer très intéressant et très motivant pour l'avenir et pour le développement de la médiation. Nous pourrions voir prochainement son intervention complète sur nos sites référencés plus bas.

Un premier débat a été animé par **Madame [Béatrice BRENNEUR](#)**, Présidente du GEMME, sur la place de la médiation dans le monde judiciaire. **La CPMN** a rappelé que la législation évolue dans le sens des propositions qu'elle a initiées pour renforcer la liberté des relations entre les personnes, c'est-à-dire la médiation préalable à toute action civile ou commerciale. Néanmoins, **Maître [Agnès TAVEL](#)** a indiqué que la CPMN s'inquiète de la mise en place tout azimut de « médiateurs », l'usage tout azimut du terme de médiation dans les textes officiels, ce qui participe à la confusion.

Le deuxième débat, animé par **Monsieur [Christophe de MEEUS](#)**, concernait la médiation en entreprise. Il a mis en évidence que les propositions des médiateurs professionnels vont au delà de la résolution des conflits. Elles consistent dans des interventions de promotion de la qualité relationnelle et du renforcement du dialogue social, elles sont outillées notamment par la clause de médiation et le Contrat Cadre Ethique et Médiation (CCEM). Des témoignages et des exemples concrets ont été apportés.

[Jean Louis LASCoux](#), Président de la CPMN, a rappelé que la médiation est une discipline à part entière de promotion de la qualité des relations humaines et de l'altérité, dotée d'un processus structuré pour faciliter la résolution des conflits.

Parmi nos partenaires nous avons pu apprécier tout au long du travail d'organisation de cet événement, le témoignage d'encouragement et de soutien de **Monsieur Michaël ZENEVRE** Président de la CGPME Lorraine.

Maitre Didier MILLOT AVOCAT et **Président de FIDAL Lorraine** a su nous éclairer sur l'utilité pour un avocat d'aider les parties à aller en Médiation. **Maître [Agnès TAVEL](#)** Avocate et Médiateure revient sur le devoir de conseil qu'ont les professionnels du droit tel que les avocats, notaires, experts comptable... Ce qui m'amène à revenir sur les engagements qu'avaient pris entre autres les présidents de l'**Ordre des Experts-Comptables** de la région Lorraine et de la **Compagnie Régionale des Commissaire au Compte** qui m'informent que : «...Compte tenu d'autres engagements pris au sein de dispositifs de médiation et d'arbitrage, les Présidents de l'Ordre des Experts-Comptables et de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Nancy ne participeront finalement pas à la journée du 22 octobre prochain. Il vous appartient de retirer nos logos des supports de communication. » cela me laisse perplexe sur leur devoir ou je dirai plutôt leur devoir de conseil et leur indépendance et impartialité lorsqu'il s'agit de participer à un colloque sur la médiation considérée comme un outil alternatif à la résolution des conflits.

Sachez que **nos adhérents de la CPMN** ont bien heureusement toute liberté d'aller où bon leur semble et que nous ne donnons aucune consigne sinon de nous faire part des idées qui se développent ailleurs pour enrichir nos expériences.

La **CFTC** qui a été partenaire et aurait dû être représenté par son secrétaire générale **Serge BRETAR** malheureusement retenu sur Paris et qui nous a témoigné par courrier de son soutien tant à notre séminaire qu'à la médiation en général.

La **CFDT** qui aurait dû être représenté par **Monsieur TOUSSAIN** s'est excusé de son absence mais nous garanti de son soutien de même qu'**Alain GATTI** Secrétaire Général.

Monsieur MONPEURT CFE-CGC intervient au débat en sa qualité de Conseiller Prud'homal collègue Salarial a développé sa position très intéressante sur l'utilité de la Médiation en droit du travail et les difficultés des conseillers à siéger en conciliation regrettant le manque de temps et d'outils et de Formation au sein d'un conseil.

La SARL FARAMBULANCE représentée par **Dominique et Audrey CASTELLS** ont tenus à nous expliquer toutes les difficultés rencontrées dans un métier très exigeant et lourd de conséquences en cas d'erreur. Les difficultés qu'il y a à gérer une entreprise et le personnel de culture et de niveau diffèrent avec des caractères et les susceptibilités de chacun. *« Le Dialogue et souvent très difficile dans une entreprise comme la notre qui est très exigeante, en mettant en place le Contrat Cadre Ethique et Médiation géré par Monsieur Christophe DE MEEUS et Monsieur BOS Christian nous avons appris à travailler différemment et les salariés, partenaires sociaux ont très rapidement adhéré au processus y trouvant un fort intérêt et nous constatons tous une amélioration que nous apprécions mais le travail n'est pas terminé car nous sommes au début du processus... »* Nous précise Madame Dominique CASTELLS

Monsieur Eric BATTISTONI Juge au travail à Verviers en Belgique a su nous expliquer l'utilité du juge pour inciter les parties à aller en Médiation ce qui ne le désengage pas de l'affaire, il nous a également expliqué l'utilité de siéger avec un conseiller patronal et un conseiller salarial ce qui pour nous en France est mis uniquement en place lors de départage (quand les conseillers ne sont pas d'accord à égalité des voix, il est demandé à un juge professionnel de trancher après avoir de nouveau re-convoqué et entendu les parties en audience en présence du Magistrat professionnel qui est alors le juge départiteur).

Nous avons eu également le plaisir d'avoir le soutien de **Monsieur Henri Charles EGRET** notre nouveau **Premier Président de la Cour d'Appel de METZ** qui lors de la présentation du séminaire a vivement soutenu l'idée tant du séminaire que du développement de la Médiation dont l'attachement et son travail au développement dans ses anciens postes notamment quand il a été président du tribunal de grande instance de Créteil nous précise **Eric VERT magistrat et Chargé de Mission auprès du premier Président de la cour d'appel de Paris**.

Le séminaire a interpellé plusieurs acteurs de la justice tel que l'inscription de **Monsieur le Procureur Général de Metz, Monsieur Jacques Philippe SEGONDAT**, qui nous a indiqué que suite à un empêchement, il ne pouvait malheureusement pas assister à cette Manifestation.

Il en est de même pour **Madame Danièle MARANDET-ENTIOPE, Premier Président de la cour d'appel de Nancy** qui devait être présente mais son emploi du temps et les aléas du monde judiciaire l'ont malheureusement empêché d'être présente et a demandé à **Monsieur Michel LAURAIN Magistrat & Conseiller près de la Cour d'appel de Nancy** qui nous informe de tout l'intérêt que la cour d'appel de Nancy dans le développement de la Médiation.

Monsieur BOS Christian regrette le désengagement brutal de **L'ANACT** représentée par son directeur adjoint **Monsieur VENDROZ** qui après avoir donné un accord de principe s'est retiré quinze jours avant la manifestation pour des raisons qui restent obscures et sans que celles-ci soient explicitées verbalement pour au mieux traiter le « différend » ce qui est étonnant pour un responsable d'une organisation qui combat la souffrance au travail et se dit contribuer au dialogue social.

Nous tenons tout de même à remercier et féliciter la présence de **Jean-Michel Schweitzer** en sa qualité de **Directeur de L'ARACT Lorraine et Délégué régional de L'ANACT** présent à cette manifestation qui n'a malheureusement pas pu intervenir au motif d'un petit chamboulement dans le programme de cette journée et d'un calendrier chargé qui l'a obligé à s'absenter pour une intervention à la Faculté de Metz.

Les Chefs d'Entreprises, Partenaires et L'organisation regrettons fortement également l'absence de **Madame GUIGANTI responsable du pole Travail de la DIRECCTE**. Qui aurait pu profiter de ce séminaire nous expliquer concrètement son avancé et son positionnement quand au thèmes abordés.

L'assemblée a particulièrement apprécié l'intervention de **Laurence WEIBEL Neurobiologiste et spécialisée dans la Prévention des Risques psychosociaux à la CRAM Alsace Moselle** qui est intervenue pour faire le points sur les définitions concernant la Souffrance au travail et les RPS.

Nous avons également pu apprécier l'intervention de **Elisa PIRAUDON psychologue du Travail** qui a su nous éclairer sur la spécificité et l'utilité de son métier.

Monsieur PENCREACH Didier responsable de relation Partenaire de **PREVADIÉS filiale de HARMONIE MUTUELLES**. Accompagné de **Patrick HAFFNER** notre contact en Lorraine

Qui nous informent que sont groupe est très sensible aux thèmes abordés lors de se séminaire et tout le travail qu'ils mettent au point pour prévenir de la souffrance au travail, des risques Psychosociaux que PREVADIES cherche constamment à favoriser le dialogue social, valoriser et renforcer la compétence des représentants du personnel (délégués syndicaux, élus CE et DP). **Prévadiès** est un acteur majeur de la protection sociale, et notamment collective : • 1re mutuelle interprofessionnelle de France, • 1 807 000 personnes protégées, • 10 500 entreprises adhérentes. **Prévadiès** fait partie d'Harmonie Mutuelles, 1er groupe de mutuelles interprofessionnelles en France regroupant plus de 3 861 000 personnes protégées et 30 770 entreprises.

Pour clôturer cette journée l'intervention et le soutien tant de **Madame le bâtonnier** que de **Monsieur Thierry JEAN Adjoint au Maire de METZ** en Charge du Développement économique et des relations externes avec les partenaires sociaux, commerce, artisanat, Enseignement supérieur et recherche, ZAE et UEM nous motive dans la continuité de notre mission de développement de la Médiation et surtout de son utilité.

Je peux déjà vous annoncer que la CPMN organisera les 2èmes Rencontres de la Médiation en Lorraine qui auront lieu Fin Octobre ou début Septembre à Metz avec très certainement une collaboration Transfrontalière...

Vous pouvez d'ores et déjà prendre contact avec le Délégué Lorraine de la Chambre Professionnelle de la Médiation et de la Négociation CPMN pour envisager un partenariat ou une contribution.

« Merci au Président, Secrétaire général et trésorier la CPMN Merci également a Jeremy BAUDON pour son travail qui nous permettra très prochainement de mettre en ligne les photos et témoignage de cette journée et à **Beatrice Brenneur** pour son intervention et au comité organisateur géré par **Stéphanie BRESSA** sans qui cette manifestation n'aurait pu rencontrer le succès qui me motive dans la continuité de nos démarche et actions »

Christian BOS

Médiateur Professionnel

Gérant de Lor'Médiation

Délégué Régionale Lorraine de la CPMN (Chambre professionnelle de la Médiation et de la Négociation)

Responsable Développement Commercial CCEM® (Contrat Cadre Ethique et Médiation)

06-23-24-16-72

Lor'Médiation

17 Val de Serry

54580 MOINEVILLE

site a Visiter www.wikimmediation.org

www.lormediation.fr

contact@lormediation.fr

